

Vice-rectorat de la Polynésie française
Département des Examens, des cert. pro.
et des concours (DEC)

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L325-17 à L325-20 et suivants ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret du 22 août 2022 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française - M. Thierry TERRET ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Vu l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

Le vice-recteur de la Polynésie française

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne de secrétaire administratif de classe normale organisé au titre de l'année 2024 est constitué comme suit :

Présidente

DOROTHEE LABBAT
Attaché principal d'administration

VICE-RECTORAT DE POLYNESIE
FRANCAISE- JURISTE

Vice-président

M. HEIVA DEGAGE
Attaché principal d'administration

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES
ENSEIGNEMENTS- SECRETAIRE GENERAL

MEMBRE DU JURY

Mme LOVAINA CHUNG TIEN
Attaché d'administration

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES
ENSEIGNEMENTS- CHEFFE DU BUREAU BOS

M. CHARLIE AITAMAI
Secrétaire administratif

VICE-RECTORAT DE POLYNESIE FRANCAISE
REFERENT COTISATION DRH1

Article 2 : Le secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Papeete, le 12 avril 2024

Pour le vice-recteur et par délégation,
le directeur des ressources humaines

Anthony LEGENDRE

